

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .... 15

Nombre de conseillers en  
exercice : ..... 40

Date de convocation :  
24 juin 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 24/06/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

**Présidence :** Philippe DANIEL, Président.

**Etaient présents :**

Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Laurie PERISSE, Christophe SONREL, René WAGNER

**Absents représentés :** Jean-Claude BAZIN pouvoir donné à Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY pouvoir donné à Philippe DANIEL, Murielle GRIFFOUL pouvoir donné à Bruno MINUTIELLO, Maurice HERIAT pouvoir donné à Bernard MULLER, Linda KWIECIEN pouvoir donné à Olivier MARTET, Gérard RITZ pouvoir donné à Rose-Marie FALQUE, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Jocelyne CAREL

**Absents :** Christian GEX, Thierry MERCIER, Rémi VUILLAUME

**Secrétaire de séance :** Monsieur Christophe SONREL

Membres présents..... 19  
Absents représentés..... 7  
Absents..... 3  
Votants..... 26

**Délibération 2025 046**

**MOBILITE - Avenant n°1 à la convention pour l'exploitation de la solution de génération de code-barre 2D de la région Grandest**

| Conseillers<br>présents | Suffrages<br>exprimés<br>avec<br>pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non<br>participant |
|-------------------------|------------------------------------------|------|--------|------------|--------------------|
| 19                      | 7                                        | 26   | 0      | 0          | 0                  |

*Voir avenant n°1 en annexe*

En octobre 2017, la région Grand Est a sollicité les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) du périmètre régional pour leur proposer d'initier une démarche collective autour de la vente de titres de transport interoperables sur application mobile.

Cette initiative a pour but d'accélérer et de faciliter la dématérialisation des titres de transport sur les téléphones mobiles.

Par délibération n°2023-056 du 26 septembre 2023 le comité de pôle a autorisé le président à signer la convention Multi-partenaire pour l'exploitation de la solution de génération de code-barres 2D avec la Région Grand Est.

L'objet de cette convention est de définir les modalités d'exploitation et d'évolution de la solution de génération de titres code-barres 2D du Grand Est.

Un avenant n°1 à cette convention est proposé par la Région Grand Est pour prendre en compte plusieurs évolutions :

- L'intégration de la communauté de Communes Rives de Moselle
- La modification juridique de certains AOM signataires : PETR Alsace Centrale, Petr du Pays de Langres, Territoires et Mobilités Moselle Nord
- Le retrait de la Communauté de Communes du Pays de Saint Odile
- La mise à jour des annexes relatives à la répartition financières des couts prévisionnels

L'incidence financière prévisionnelle pour le Pays du Lunévillois est de :

|             | 2025       | 2026       | 2027     |
|-------------|------------|------------|----------|
| Convention  | 1 586.78 € | 1 504.18 € | 369.16 € |
| Avenant n°1 | 1 515.50 € | 1 169.32 € | 442,74 € |

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour l'exploitation de la solution de génération de code-barres 2D avec la Région Grand Est,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires pour la mise en application de cet avenant à la convention et à signer toutes les pièces s'y rapportant,
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget annexe mobilité-transport 2025 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 4 juillet 2025  
Philippe DANIEL,  
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL  
2025.07.08 11:06:19 +0200  
Ref:9082479-13671327-1-D  
Signature numérique  
Président du PETR du Pays du  
Lunévillois